ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DEUG

Question écrite n° 55381

Texte de la question

M. Pierre Lang attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le taux d'échec important en premier cycle universitaire. Un tiers des étudiants sortent du premier cycle sans aucun diplôme, et ces chiffres ont tendance à stagner. Ces difficultés s'expliquent notamment par le fossé entre les méthodes de travail du secondaire et celles du supérieur, qui exigent davantage de recherche personnelle de la part des étudiants, Très souvent, les jeunes se sentent perdus face à ce nouveau contexte, et ne trouvent pas en faculté suffisamment de conseils méthodologiques et de soutien psychologique pour persévérer. De même qu'un contrat de réussite éducative est prévu pour les élèves en difficulté à l'école, il serait souhaitable de renforcer l'aide en direction des étudiants qui ont du mal à s'organiser, à s'approprier les méthodes de l'enseignement supérieur. Cela passe par le développement de différentes formules de tutorat en premier cycle universitaire. Alors que le projet de loi d'orientation sur l'école fixe comme objectif d'atteindre 50 % de diplômés du supérieur dans une classe d'âge, l'université ne peut plus se contenter de transmettre des connaissances, sans un réel accompagnement des étudiants inscrits en premier cycle. Dès lors, il lui demande quelles initiatives il prépare pour lutter contre l'échec en premier cycle universitaire, et offrir aux étudiants les aides nécessaires à une adaptation réussie aux exigences de l'enseignement supérieur.

Texte de la réponse

Le renforcement de l'efficacité des premiers cycles universitaires est un objectif prioritaire de la politique du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est ainsi que le ministre a affirmé à diverses reprises qu'il fallait mieux orienter et mieux accueillir les étudiants à leur entrée à l'université, leur assurer le cas échéant un soutien pédagogique individualisé et leur donner une solide culture générale pour leur permettre une meilleure adaptabilité. Les causes de l'échec des étudiants en premier cycle sont nombreuses. L'absence de sélection et le droit de l'étudiant à s'inscrire dans la filière de son choix, dont il ne connaît pas forcément les difficultés et les pré-requis nécessaires, peuvent expliquer ces difficultés. Par ailleurs, depuis une vingtaine d'années, les universités françaises ont dû faire face à la diversification des types de bacheliers. À côté des bacheliers généraux, les bacheliers technologiques, voire professionnels, dont la candidature a été refusée dans les filières courtes professionnalisées (STS, IUT) sont arrivés en plus grand nombre à l'université. Enfin, l'impact du milieu socio-économique dans lequel est située une université pèse aussi sur les taux de réussite. Concernant l'orientation des bacheliers technologiques et professionnels, une attention particulière doit être accordée à la construction de leur projet pédagogique. En effet, il a été constaté que près de 80 % des bacheliers généraux réussissent leur DEUG en trois ans alors que seulement 38 % des bacheliers technologiques finissent par l'obtenir quel que soit le temps mis pour y parvenir (de deux à cinq ans). Parallèlement, 50 % des bacheliers technologiques entrant en première année de licence ont demandé une inscription dans une filière sélective. C'est pourquoi il a été demandé, depuis la rentrée 2003, aux recteurs d'académie de veiller à ce que tout bachelier technologique ayant en premier voeu souhaité une formation technologique courte, tout particulièrement en BTS, bénéficie d'une priorité pour y être admis. De même, le passage vers les STS des bacheliers professionnels qui en ont le projet et les capacités doit être favorisé.

Toutefois, il ne s'agit pas d'orienter de façon autoritaire les bacheliers vers telle ou telle filière ni d'interdire à certains de poursuivre des études universitaires. Les étudiants doivent rester libres de leur choix, mais en pleine connaissance de cause, et non par défaut. Afin de lutter contre l'échec dans les premières années du cursus universitaire, les universités ont été fortement incitées à rénover leurs formations, à mettre en place des dispositifs d'accompagnement et d'aide à la réussite, et à différer le plus possible dans le temps l'orientation définitive de l'étudiant. Ces actions ont été encouragées et soutenues dans le cadre de la politique contractuelle. La mise en place du schéma licence-master-doctorat (LMD) permet d'organiser et de développer les actions engagées par les universités pour améliorer les taux de réussite des étudiants inscrits en premier cycle du cursus licence. L'arrêté du 23 avril 2002 relatif au nouveau cursus licence favorise le développement de la pluridisciplinarité en première année, qui doit venir en appui du dispositif de réorientation progressive. Il renforce pour les universités les possibilités de mettre en place des enseignements pluridisciplinaires et des passerelles entre les différents types de formation, notamment généralistes et professionnelles. Ainsi, elles peuvent organiser des parcours plus diversifiés et donc plus individualisés et qui reposent sur un accompagnement pédagogique personnalisé. D'une façon générale, l'organisation de ces formations, basée sur le système des ECTS, qui vise au décloisonnement de toutes les disciplines, favorise les orientations progressives, soit dès la fin du premier semestre, mais surtout à la fin de la première année, en permettant ainsi de réduire les abandons et les échecs. De cette façon, l'étudiant devient un véritable acteur de sa formation, ce qui est un facteur primordial de sa réussite. De même, la généralisation d'enseignements de culture générale dans les enseignements fondamentaux en première année de la licence doit rééquilibrer véritablement les formations universitaires entre l'acquisition de savoirs spécialisés et celle d'une culture générale éclairant et structurant ces savoirs afin de permettre aux étudiants de mieux se les approprier et d'en maîtriser les évolutions ultérieures. En outre, les universités renforcent leurs dispositifs diversifiés d'information, d'accueil, d'orientation et de soutien pour les étudiants, déjà mis en place. Leur action porte notamment sur la méthodologie universitaire qui devrait permettre à l'étudiant de bénéficier d'un véritable apprentissage du travail universitaire et de réfléchir à son projet de formation, voire à son projet professionnel. Compte tenu du décalage constaté entre les connaissances acquises dans le secondaire et celles requises en première année de licence, les universités ont été amenées à renforcer et à repenser l'information donnée dans les lycées aux élèves mais aussi aux enseignants et aux équipes éducatives du second degré ; et des efforts importants sont réalisés en termes d'information et d'orientation des lycéens, dès la classe de seconde, pour éviter autant que faire se peut les erreurs d'orientation. C'est pourquoi, en complément des actions dites classiques telles que les journées portes ouvertes, présentation des formations lors de forum ou de journées des formations, salons d'information grand public, on peut citer plusieurs actions nouvelles tentant de créer un lien plus fort entre le secondaire et le supérieur : échanges d'étudiants et d'élèves au cours desquels des étudiants vont dans un lycée et font une présentation de leur condition d'étudiant, puis chaque lycéen est accueilli pendant une journée à l'université ; entretien préalable individuel avec tous les futurs bacheliers candidats à une inscription ; journée d'information différenciée selon les publics visés : enseignants, équipe éducative, conseiller d'orientation, proviseur ; existence d'une mission de coordination secondaire-supérieur, soit au niveau de l'université, soit au niveau de l'académie. En outre, la modernisation des outils d'information et le développement des produits multimédias (CD-ROM, banque de données, bornes interactives, logiciels d'aide à l'orientation) permettent de présenter de manière attractive un ensemble d'informations complexes. Les services communs universitaires d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO) mettent également en place une information plus qualitative en liaison avec les organisations professionnelles pour une meilleure connaissance des débouchés professionnels et des différentes filières. Pour ce qui concerne le soutien pédagogique aux étudiants, l'arrêté du 23 avril 2002 réaffirme la place du tutorat dans le dispositif de soutien pédagogique et officialise la nomination de directeurs des études en première année de cursus universitaire. Au cours du premier semestre ou de la première année, le tutorat reste la forme prédominante. Lorsqu'il est rendu obligatoire pour des étudiants présentant des faiblesses, il s'avère efficace. On constate un absentéisme moins important aux examens et une amélioration du taux de réussite pour ceux des étudiants qui ont suivi les séances de tutorat. Celui-ci peut avoir plusieurs aspects : tutorat d'accueil, tutorat d'accompagnement par des tuteurs disciplinaires, tutorat de pré-rentrée pour une remise à niveau après entretien individuel avec l'étudiant. En complément, les universités développent la notion de mise à niveau dans certaines matières qui apparaissent comme les plus difficiles aux étudiants. En outre, depuis la rentrée 2001, les présidents d'universités ont été invités, lorsque cette fonction n'était pas déjà assurée, à désigner un directeur des études dans les filières accueillant une centaine d'étudiants. Cet

enseignant veille à la cohérence des enseignements dispensés ; il est l'interlocuteur privilégié des étudiants concernés. Il est également demandé aux universités de généraliser à l'ensemble des formations du premier cycle des innovations pédagogiques qui ont fait leurs preuves, notamment dans les filières scientifiques : l'unité d'enseignement de méthodologie universitaire, l'enseignement par petits groupes, le développement de l'expérimentation, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication... Il n'y a cependant pas de textes directifs concernant la rénovation pédagogique des formations dans les établissements d'enseignement supérieur. En effet, l'État ne peut en aucun cas imposer ces mesures aux universités dont l'autonomie notamment pédagogique est reconnue par la loi. Il s'agit plutôt d'inciter les établissements, au moyen de la politique contractuelle et des financements associés, à mettre en place ces dispositifs, en fonction de la configuration propre à chacun d'eux. L'ensemble de ces mesures doit conduire à améliorer le taux de réussite en cursus licence et laisse à l'étudiant une plus grande liberté de choix.

Données clés

Auteur : M. Pierre Lang
Circonscription : Moselle (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 55381
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 468
Réponse publiée le : 8 mars 2005, page 2458